LOIRE
LAYON AUBANCE

Communes et Communauté de communes

UN DESTIN LIÉ

COMPRENDRE POUR AGIR ENSEMBLE

SOMMAIRE

1.L'INTERCOMMUNALITÉ

4 À quoi sert-elle

5 Comment agit-elle ?

6 Comment fonctionne-t-elle ?

7 Et en Loire Layon Aubance ?

2.LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

9 Les compétences de la Communauté de communes

12 Les mutualisations

3.DES ENJEUX LOCAUX... AU PROJET DE TERRITOIRE LOIRE LAYON AUBANCE

14 Préserver nos atouts - répondre à nos enjeux

16 Le projet de territoire et ses réalisations

18 Et demain ?

19 communes

57 176 habitants

+ de **5000** entreprises

33 zones d'activités

+ de **15 000** emplois

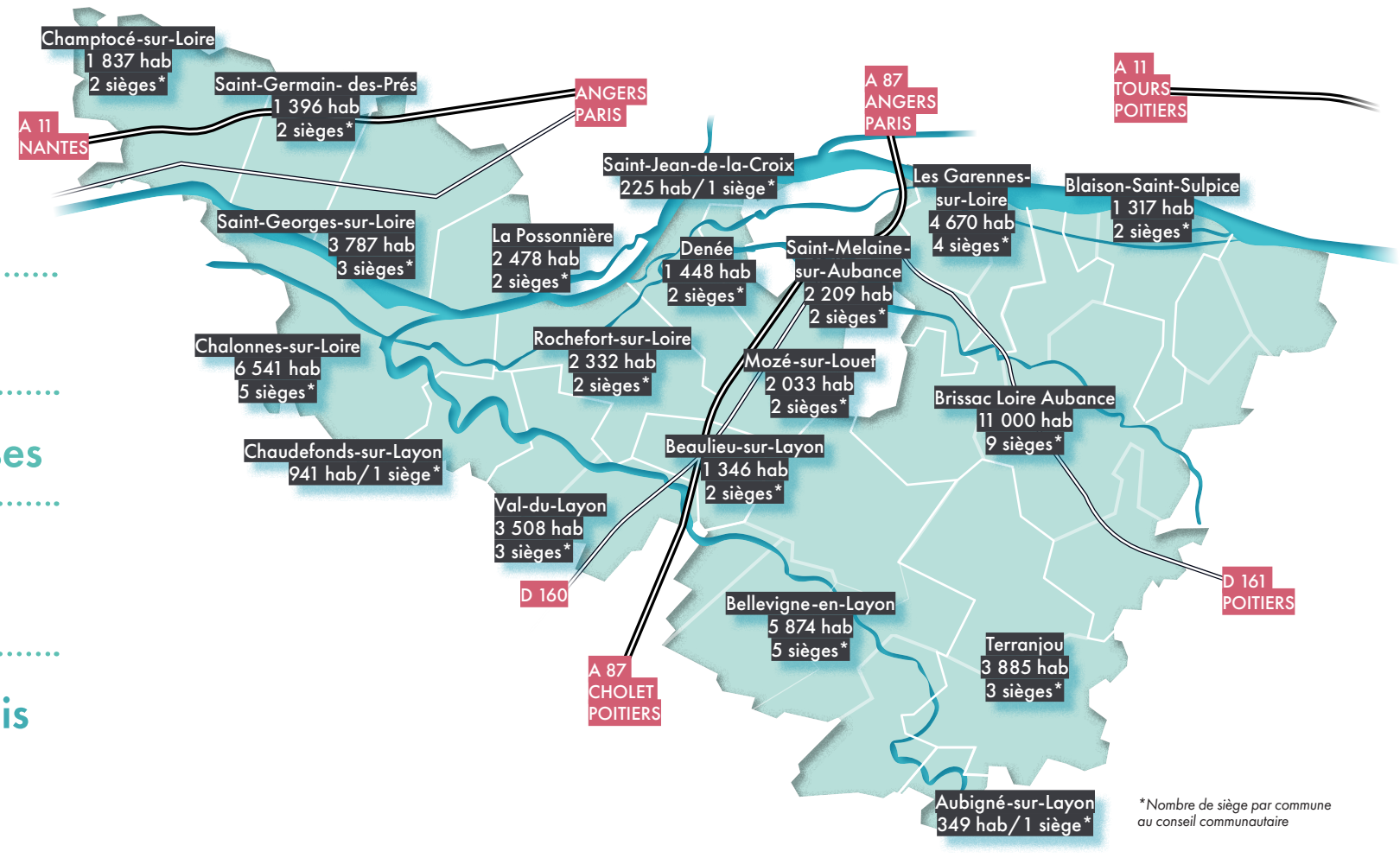

*Nombre de siège par commune au conseil communautaire

PRÉAMBULE

En 2025, les intercommunalités rassemblent autour de projets propres à chaque territoire la quasi-totalité des communes françaises.

Maillon incontournable de l'organisation territoriale, indissociable de ses communes membres, l'intercommunalité agit dans de nombreux domaines de l'action publique locale. Depuis 2014, ses élus sont désignés en même temps que les conseillers municipaux.

Pourtant, l'intercommunalité demeure souvent obscure pour nombre de citoyens.

LOIRE LAYON AUBANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **À quoi sert-elle ?**
- **Comment agit-elle ?**
- **Comment fonctionne-t-elle ?**
- **Et la communauté de communes Loire Layon Aubance, qui est-elle ?**

Ce guide synthétique n'a d'autre ambition que de fournir quelques clés pour comprendre et agir ensemble demain.

1 L'INTERCOMMUNALITÉ

Le destin des intercommunalités et de leurs communes membres est étroitement lié. L'action publique locale repose sur la coopération et la complémentarité entre les communes et leur intercommunalité. En effet, la répartition des compétences impose une mise en cohérence des actions des unes et des autres dans tous les domaines. C'est ensemble que se construisent le développement et la qualité de vie sur un territoire.

ALORS, À QUOI SERT-ELLE ?

L'intercommunalité ne se résume pas qu'à une association de communes pour faire ensemble ce qu'aucune ne peut faire seule ou pour faire mieux ensemble.

L'intercommunalité est devenue, au fil des réformes et des volontés locales, un acteur incontournable du développement territorial et du bien vivre ensemble.

Nos modes de vie ont bousculé nos territoires de vie qui s'étendent dorénavant bien au-delà des frontières de nos communes de résidence. Répondre aux besoins des habitants impose donc d'agir à une échelle géographique plus large que la commune dans de nombreux domaines : l'emploi, l'habitat, la mobilité, l'environnement, la biodiversité, l'assainissement, la gestion des inondations, etc.

En parallèle, les contraintes budgétaires et réglementaires imposent rationalisation et expertise, toutes deux plus accessibles à plusieurs que seule.

Enfin, la cohérence de l'action publique locale est un enjeu fort d'efficacité et d'équité.

Ainsi, l'intercommunalité est l'espace au sein duquel s'organisent collectivement :

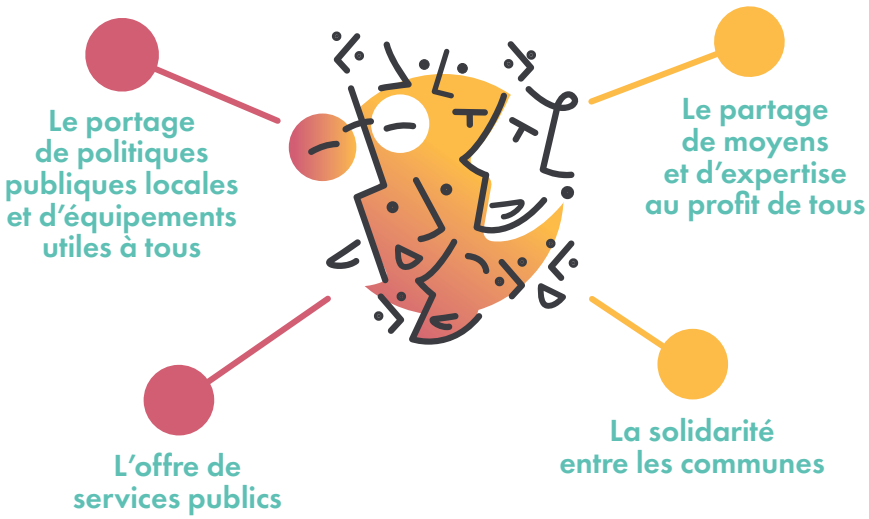

La densité des relations, la complémentarité de leurs missions respectives, les transferts financiers nécessitent de penser les politiques publiques communales et communautaires comme un « bloc » cohérent. Doivent y prévaloir : la complémentarité des politiques des unes et des autres, le respect des intérêts de chacun sans omettre ceux du bien commun utile à l'ensemble des habitants, la contribution de tous pour que l'objectif partagé du bien vivre sur le territoire soit atteint.

CONCRÈTEMENT, COMMENT AGIT-ELLE ?

L'intercommunalité agit à travers différentes modalités, toujours en association avec les communes, présentes dans toutes les instances décisionnelles.

Pilotage de politiques locales

- L'intercommunalité exerce des compétences (domaines d'actions) dont la liste est définie par la loi ou par choix des communes membres.
- Lorsque la compétence est donnée à l'intercommunalité, les communes ne sont plus compétentes pour agir dans ce domaine.
- L'exercice de ces compétences se traduit par des politiques, des services et/ou des équipements.
- Ces politiques et actions sont décidées et financées par l'intercommunalité.

Espace de mise en cohérence des politiques locales

- L'élaboration d'un projet de territoire global.
- La planification concertée de l'offre d'équipements et de services à l'échelle du territoire.
- La coopération entre les communes et le partage de bonnes pratiques.
- La mise en cohérence des actions à travers le dialogue sur les compétences restées communales.

Portage de mutualisation pour tous

- Améliorer la qualité et l'efficacité des services locaux.
- Professionnaliser et sécuriser les opérations complexes (marchés publics, droit des sols, ingénierie technique, ...).
- Assurer des services qu'une commune n'a plus les moyens d'accomplir seule.
- Dégager des économies d'échelle.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Gouvernance

Le fonctionnement de l'intercommunalité repose sur :

- La représentation des communes membres dans toutes les instances.
- La répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes proportionnellement à leur poids de population.
- La prise de décisions collectives par le conseil communautaire.
- La présidence, exécutif de l'intercommunalité, en charge de la préparation des décisions et de leur mise en œuvre.
- Des vice-présidences accompagnant la présidence par délégation.
- Le bureau communautaire composé de la présidence, de l'ensemble des maires et des vice-présidents.

Pour aller plus loin
Comprendre l'intercommunalité
www.intercommunalites.fr

Ressources financières

L'intercommunalité dispose d'un budget propre, alimenté par différentes sources :

- La fiscalité : elle perçoit des impôts (fiscalité économique, fraction de TVA et taxes foncières).
- Les dotations de l'État.
- Les redevances pour certains services (assainissement, etc.).
- Les attributions de compensation[1] versées par les communes à l'occasion des transferts de compétences.

Elle peut recourir à l'emprunt pour des projets d'investissement. Certains projets peuvent être soutenus par des subventions.

Pour aller plus loin
Les instances de la Communauté de communes
www.loire-layon-aubance.fr, la-communaute-de-communes > organisation > instances

1 L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

ET EN LOIRE LAYON AUBANCE ?

La gouvernance

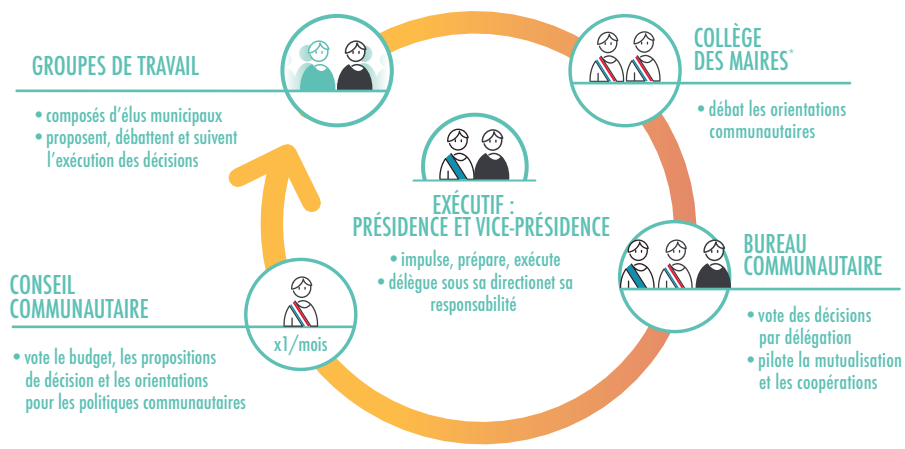

** Instance requise réglementairement si l'ensemble des maires ne siègent pas au bureau communautaire.*

Le budget

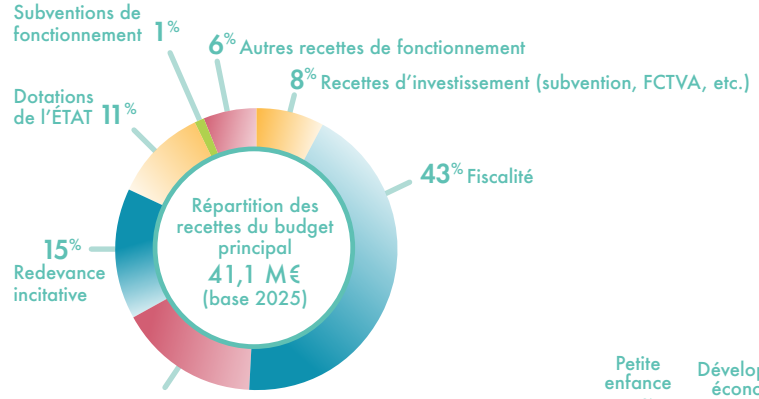

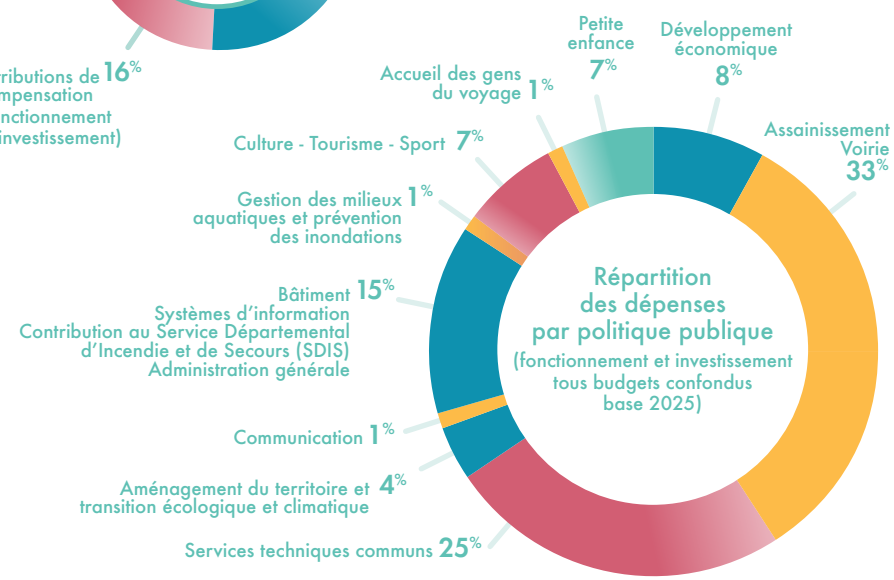

Pour aller plus loin
Le budget de la Communauté de communes
www.loire-layon-aubance.fr, la-communaute-de-communes > organisation > budget

2 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

Le 1er janvier 2017, 3 communautés de communes (Loire Aubance, Coteaux du Layon, Loire Layon) ont choisi de fusionner pour donner naissance à la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Après plusieurs mois de réflexion, les élus communaux et communautaires d'alors ont fait ce choix avec 3 objectifs majeurs :

- **Intensifier, par le regroupement, le développement des atouts locaux (économie, tourisme, vitalité associative et sociale, patrimoine, ...) et relever les défis environnementaux ;**
- **Poursuivre l'équipement et l'aménagement du territoire en tenant compte de l'élargissement des territoires de vie des habitants qui souvent travaillent, consomment, se divertissent en dehors de leur commune de résidence ;**
- **Faciliter le maintien de services publics de qualité en dépit du désengagement de l'Etat des politiques territoriales et des restrictions budgétaires.**

Ces orientations ont été traduites en un projet de territoire, pierre angulaire des actions de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.
Les compétences ont fait l'objet de choix négociés et validés à l'unanimité, pour aboutir à celles aujourd'hui détenues par la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Deux dispositifs majeurs ont été mis en place : le Pacte fiscal et financier et le schéma de mutualisation, outils du projet de territoire.

Aujourd'hui, environ 230 agents travaillent au sein de la Communauté de communes. Ils traduisent en projets et en actions les décisions des élus et sont au service du territoire et de ses habitants.

Pour aller plus loin

Projet de territoire 2020-2028 et plan d'actions Acte 2, (2024-2026)
www.loire-layon-aubance.fr, Rubrique Agir pour l'avenir > Projet de territoire

Schéma de mutualisation
www.loire-layon-aubance.fr, la-communaute-de-communes > decisions

Pacte Fiscal et Financier
www.loire-layon-aubance.fr, rubrique La Comcom' > Organisation > Budget

Présentation des services
www.loire-layon-aubance.fr, la-communaute-de-communes > organisation > services

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Elles sont de 3 natures

Les compétences exclusives

Ce sont les compétences obligatoires dont le code général des collectivités territoriales précise le contenu. Elles sont exercées par la Communauté de communes, parfois avec le concours de partenaires. S'y ajoutent la Petite enfance, l'assainissement et la voirie que les communes ont entièrement transférées à la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Les compétences exclusives transférées

La Communauté de communes Loire Layon Aubance a transféré à des syndicats quelques compétences obligatoires. Cela concerne des domaines pour lesquels le regroupement d'intercommunalités est soit générateur d'efficacité, d'efficience et d'économie d'échelle (eau, déchets, aménagement numérique), soit nécessaire à la bonne gestion de la matière (bassin de vie pour le Pôle Métropolitain Loire Angers, bassins versants pour la GEMAPI). La Communauté de communes Loire Layon Aubance siège dans les instances syndicales, par le biais de représentants désignés par le conseil communautaire. Ils y portent la voix de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et y font valoir les orientations et priorités de la communauté.

Les compétences partagées

Ce sont les compétences partiellement transférées par les communes. Elles ont donné lieu à l'établissement de l'intérêt communautaire qui délimite strictement les responsabilités de la Communauté de communes, les autres actions demeurant à l'initiative des communes.

Compétences
www.loire-layon-aubance.fr, la-communaute-de-communes > organisation > compénces

Eau potable
www.syndicat-eau-anjou.fr

Gestion et traitement des déchets ménagers
www.3rdanjou.fr

Gestion des milieux aquatiques et gestion des inondations (GEMAPI)
www.loire-layon-aubance.fr > agir-pour-lavenir > eau > gemapi

Compétences exclusives de la Communauté de communes Loire Layon Aubance

Compétences exclusives transférées

Compétences partagées

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Gestion et animation des zones d'activités
- Gestion d'un parc immobilier d'entreprises
- Accompagnement des entreprises
- Mise en œuvre du plan alimentaire territorial
- Promotion du territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT ET MOBILITÉS

- Élaboration du schéma de cohérence territoriale (PMLA)
- Déploiement de la fibre optique (Anjou Numérique)
- Travaux et gestion de la voirie
- Planification de l'offre de logements
- Organisation des mobilités moins carbonées
- Aménagement et gestion des sites d'accueil des gens du voyage

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Alimentation en eau potable (SEA)
- Gestion et traitement des déchets ménagers (3RD'Anjou)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI (EPL et syndicats de rivière)
- Assainissement collectif et non collectif
- Stratégie du Plan Climat Air Energie (PMLA), mise en œuvre (Communauté de communes)
- Élaboration du schéma des énergies renouvelables
- Inventaire de la biodiversité

SERVICES À LA POPULATION

- Accueil des enfants de 0 à 3 ans
- Accompagnement numérique des habitants
- Accompagnement du vieillissement de la population
- Coopération sociale sur le territoire en lien avec la CAF
- Enseignement musical, programmation culturelle de Villages en scène et soutien au village d'artistes
- Gestion du réseau des bibliothèques (REZOKILI)
- Natation scolaire et gestion de la piscine du Layon

LES MUTUALISATIONS DE SERVICES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

De nombreuses mutualisations ont été mises en place au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

GROUPEMENTS DE COMMANDES

- logiciel ingénierie financière
- élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme
- assurances
- papeterie

SERVICES MUTUALISÉS

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Les instructions sont menées par un service commun, le Maire restant décideur. Le service a pour mission de vérifier l'application et le respect des règles d'urbanisme propres à chaque commune.

Entretien et maintenance des patrimoines communaux

Les services techniques (hors voirie) ont été mutualisés en 2019. Les personnels techniques sont devenus des agents communautaires et exercent leurs activités dans le cadre des règlements définis par la Communauté de communes Loire Layon Aubance et les communes. Ils assurent l'entretien des patrimoines communaux et communautaires (bâtiments, espaces verts, cimetières, activités techniques de proximité...). Ils sont organisés en 5 secteurs géographiques. Les communes financent le service à hauteur des heures réalisées pour leur compte.

PRESTATION DE SERVICES

Gestion des archives communales

3 DES ENJEUX LOCAUX… AU PROJET DE TERRITOIRE LOIRE LAYON AUBANCE

Le territoire Loire Layon Aubance a une identité forte, marquée par la viticulture, la Loire et ses paysages. Son développement repose sur le dynamisme de son économie, les services à la population, les actions culturelles et des équipements publics de qualité, mais aussi sur la proximité d'Angers. Pour autant, des enjeux interpellent les politiques locales pour maintenir le bien-vivre en Loire Layon Aubance.

PRÉSERVER NOS ATOUTS - RÉPONDRE À NOS ENJEUX

- Un territoire étendu sans centralité marquée
- Un patrimoine architectural et naturel remarquable à préserver
- Une croissance démographique en net ralentissement et inégalement répartie
- Un parc de logements anciens majoritairement composé de propriétaires, avec peu de logements locatifs et des tensions sur le parc social
- Un ralentissement marqué de la construction neuve et des parcelles souvent grandes, entraînant des logements globalement chers
- Des pôles d'emplois bien répartis, une économie productive encore présente et un taux de chômage inférieur aux moyennes départementales et nationales. Des actifs travaillant majoritairement à l'extérieur du territoire (Angers)
- Une agriculture marquée par la viticulture, avec un nombre d'exploitations en baisse et des difficultés de transmission malgré la dynamique vers les circuits courts
- Un revenu médian globalement élevé, avec des disparités territoriales

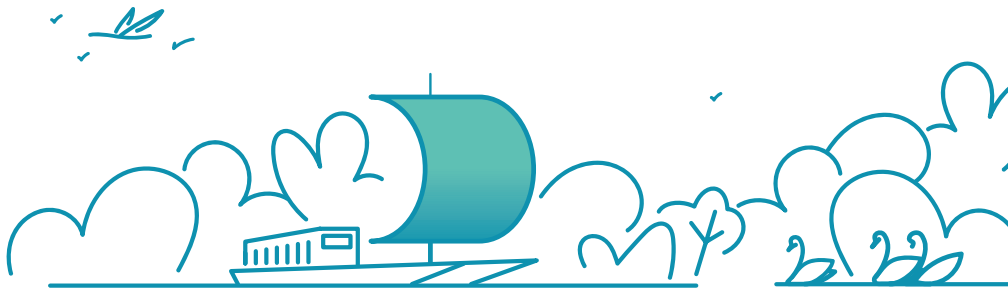

- Moins d'allocataires des minimas sociaux que dans le reste du département
- Une dépendance forte à la voiture individuelle pour des trajets courts, avec des dessertes internes est/ouest insuffisantes. Une offre de transport collectif peu attractive et une part modale du vélo faible
- Des émissions de gaz à effet de serre supérieures à la moyenne départementale
- Une production d'énergies renouvelables à développer
- Une consommation foncière locale légèrement supérieure à la moyenne départementale et marquée par une urbanisation diffuse
- Une forte pression sur la ressource en eau (usages concurrents, sécheresse) avec une qualité écologique des eaux de surface à améliorer
- Une forte vulnérabilité aux inondations
- Une tension sur l'offre d'accueil de la petite enfance

Pour aller plus loin

Statistique Insee
www.insee.fr > fr > statistiques > 405599?geo=EPCI-200071553

Diagnostic du territoire
www.aurangevine.org > production > publications > vue-detaillee > news > portrait-de-territoire-de-loire-layon-aubance

www.loire-layon-aubance.fr, Rubrique Agir pour l'avenir > Projet de territoire

4 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN ACTIONS

Le projet de territoire et ses réalisations jusqu'à aujourd'hui

Le projet de territoire a été construit pour répondre aux enjeux du territoire. Projet évolutif, pour s'adapter aux mutations actuelles et aux orientations politiques, il a défini des lignes directrices pour une décennie (horizon 2028) mais se décline en 3 plans d'actions distincts (Acte 2 en cours). Il a structuré les politiques communautaires et produit nombre d'actions, notamment :

L'URGENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- Évaluation environnementale des politiques communautaires
- Rénovation énergétique du patrimoine communautaire bâti **9 M€ HT à horizon 2035**
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Réhabilitation énergétique des logements **Près de 4 M€/an** d'aides à la rénovation énergétique
- **180 KM** de liaisons cyclables **24 M€ à horizon 2035**
- Inventaire de la biodiversité
- Charte paysagère communautaire
- Réduction de moitié de la consommation des espaces agricoles et naturels à horizon 2035 (SCoT)
- Amélioration des installations d'assainissement **42 M€ d'investissements prévus entre 2021 et 2030**
- Inventaire des zones humides et diagnostics agricoles
- Entretien et fiabilisation des ouvrages de protection contre les inondations **10 M€ prévus entre 2023 et 2028**

L'ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT

- 30 ha vendus à des entreprises, 15 ateliers relais, **1 M€ de prêts pour la création ou la reprise d'activités**
- Financement des espaces emplois du territoire, Forums pour l'emploi
- La Communauté de communes lauréate de l'appel à projet Économie circulaire en 2020
- Office du tourisme **350 000 €/an pour la promotion du territoire**
- **760 km** de sentiers de randonnée
- **+ de 1900 nouveaux logements à horizon 2030**
- Soutien à la création de logements sociaux **+ de 400 nouveaux logements sociaux à horizon 2030**
- Soutien aux opérations de revitalisation des centres-bourgs

L'OFFRE DE SERVICE AUX HABITANTS

- Portage de la convention territoriale globale pour soutenir les actions sociales des communes
- **1 692** places pour l'accueil des jeunes enfants
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- **90** places d'accueil pour les gens du voyage à horizon 2030
- **Près de 2500** jeunes bénéficiaires du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) chaque année
- **+ de 1000** élèves à l'école de musique (Le Quartet) soutenue par la Communauté de communes
- **Environ 2 400** enfants accompagnés chaque année dans l'apprentissage de la natation
- Création et financement du réseau communautaire de lecture publique
- Accompagnement des habitants aux usages du numérique
- Déploiement du fil artistique paysager

LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- Développer les partenariats et les collaborations entre les communes et les acteurs locaux
- Animer le schéma de mutualisation à l'échelle du territoire
- Mettre en œuvre le Pacte Fiscal et Financier

Pour aller plus loin

Projet de territoire
www.loire-layon-aubance.fr, Rubrique Agir pour l'avenir > Projet de territoire

Rapport d'activité de la Communauté de communes
www.loire-layon-aubance.fr, Rubrique La Comcom' > Publications

ET DEMAIN ?

Les mutations en cours sont nom breuses, diverses et profondes.
L'impact n'en est pas toujours pleinement mesuré, pas plus que les leviers d' actions locaux, mais elles devront sans nul doute être prises en considération.

Les défis auxquels les élus et les acteurs du territoire devront répondre ensemble demain

LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL

L'accélération du réchauffement climatique est aujourd'hui une certitude : intensification des événements extrêmes (pluies, canicules, ...) avec des conséquences (inondations, feux, impact sur la biodiversité, gestion de l'eau, recomposition de la production agricole, retrait/gonflement d'argile, au-delà, quels impacts sur la santé humaine... ?)

Comment nous adapter ?
Comment gérer les risques ?
Comment modifier nos pratiques pour atténuer les atteintes aux milieux ?
Comment limiter la consommation des ressources ?

LE DÉFI ÉCONOMIQUE

Les mutations actuelles impactent le monde des entreprises.
Comment les accompagner et agir en faveur de l'emploi dans un contexte de concurrence exacerbée ?
Comment maintenir une industrie locale ?
Comment faire face à la polarisation de l'emploi ?
Comment adapter les politiques de commercialisation du foncier économique ?
Comment tenir compte de la modification du rapport au travail ?
Comment accompagner les entreprises vers plus de sobriété ?
Comment maintenir une offre commerciale attractive face aux nouvelles formes de commerce ?

Si nombre de ces questions relève d'abord des entreprises, elles ne sont pas sans impact sur les politiques économiques locales. Comment s'y adapter ?

LE DÉFI PARTICIPATIF

Le rapport du citoyen au collectif est en transformation profonde : l'individu ne se reconnaît plus dans les institutions. On observe une crise de légitimité des organisations, une perte de crédibilité des instances politiques ou représentatives (corps intermédiaires) mais aussi une volatilité du bénévolat (difficulté à assurer une transmission du capital associatif). Ces évolutions impactent les communes et intercommunalités.

Comment maintenir le capital confiance des habitants à l'égard du bloc local ?
Comment contribuer à la vitalité de la participation des citoyens aux politiques et actions locales ?

LE DÉFI SOCIAL

Différentes tendances sont observables sur le territoire : l'accès plus difficile aux services publics dans un contexte de désengagement territorial de l'Etat, la hausse des inégalités (accès au logement, à la santé, aux mobilités, aux droits, à une alimentation saine, ...) et l'intensification des fractures notamment numériques et administratives, l'augmentation des situations d'isolement et leur impact sur la santé mentale, le vieillissement de la population et la baisse du taux de natalité, l'impact des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle.

Comment y répondre ?

Pour aller plus loin
GIEC Pays de la Loire
https://giec-pl.org/

LOIRE
LAYON AUBANCE

Communes et intercommunalité

Un destin lié

L'harmonie en mouvement

1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire Cedex
02 41 74 93 74
contact@loirelayonaubance.fr
www.loire-layon-aubance.fr

LUG CRÉATION JUILLET 2025